

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES FACE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

THE PROTECTION OF PERSONAL DATA IN THE FACE OF ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Pr. AKKOUR Soumaya

Professeure d'enseignement supérieur
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
Université Hassan Premier
Laboratoire De Recherche En Dynamiques Sécuritaires.
Maroc
Soumiasta@yahoo.fr

HAOUNANI Amine

Doctorant chercheur en Droit Du Numérique et des nouvelles technologies.
Faculté des sciences juridiques et politiques
Université Hassan Premier
Laboratoire De Recherche En Dynamiques Sécuritaires.
Maroc
a.haounani@uhp.ac.ma

ASSADI Fatima

Doctorante chercheuse en Droit Du Numérique et des nouvelles technologies.
Faculté des sciences juridiques et politiques
Université Hassan Premier
Laboratoire De Recherche En Dynamiques Sécuritaires.
Maroc
fatimassadi@gmail.com

Date de soumission : 09/07/2023

Date d'acceptation : 10/08/2023

Pour citer cet article : AKKOUR S. & al. (2023) «LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
FACE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE», Revue Internationale du Chercheur «Volume 4 : Numéro 3»
pp : 1 – 22

Résumé:

La protection des données personnelles est très importante pour préserver la vie privée et les droits fondamentaux des individus dans le contexte de l'intelligence artificielle. Les algorithmes d'IA collectent, stockent et analysent d'importantes quantités de données personnelles, ce qui peut présenter des risques pour la vie privée. Il est essentiel de respecter les réglementations telles que la loi 09-08 sur la protection des données personnelles pour garantir une utilisation responsable des données. Les individus doivent avoir le contrôle sur leurs données, notamment en matière de suppression et de portabilité. Les algorithmes d'IA doivent être conçus avec soin pour éviter les biais et les discriminations injustes. Des mesures de sécurité rigoureuses doivent être mises en place pour protéger les données en cas de violation ou de piratage. La collaboration entre gouvernements, entreprises et experts est nécessaire pour développer et utiliser l'IA de manière responsable et éthique tout en préservant les droits fondamentaux des individus. En résumé, la protection des données personnelles face à l'IA nécessite une réglementation claire, une transparence dans l'utilisation des données, une prévention des biais et discriminations, une sécurité adéquate et une collaboration entre les parties prenantes. L'objectif de cet article est d'évaluer l'efficacité de la législation marocaine sur la protection des données personnelles face à l'intelligence artificielle.

Mots clés : Données personnelles ; Protection ; Intelligence artificielle ; Traitement ; Vie privée.

Abstract:

The protection of personal data is highly important in safeguarding privacy and fundamental rights of individuals in the context of artificial intelligence. AI algorithms collect, store, and analyze significant amounts of personal data, which can pose risks to privacy. It is essential to comply with regulations such as the Law 09-08 on the protection of personal data to ensure responsible use of data. Individuals should have control over their data, including the right to deletion and portability. AI algorithms must be carefully designed to avoid biases and unfair discrimination. Rigorous security measures should be implemented to protect data in case of breaches or hacking incidents. Collaboration between governments, businesses, and experts is necessary to develop and utilize AI in a responsible and ethical manner while preserving individuals' fundamental rights. In summary, protecting personal data in the face of AI requires clear regulations, transparency in data usage, prevention of biases and discrimination, adequate security, and collaboration among stakeholders.

The objective of this article is to evaluate the effectiveness of Moroccan legislation on the protection of personal data in the context of artificial intelligence.

Keywords: Personal data ; Protection ; Artificial intelligence ; Processing ; Privacy.

Introduction :

Depuis des années, le monde connaît une révolution exponentielle qui ne fait que s'accroître avec l'essor des technologies de l'information et de la communication. Les technologies numériques telles que les réseaux sociaux, les applications mobiles, les objets connectés et les capteurs permettent de collecter des quantités massives de données sur les individus. Ces données sont utilisées pour des fins telles que la publicité ciblée, la personnalisation des services, la recherche et le dévaluation des risques. Cependant, cette collecte de données pose des défis importants en termes de protection de la vie privée et de sécurité des données.

Les individus ont de moins en moins de contrôle sur leurs données personnelles et il est devenu plus difficile de savoir comment ces données sont utilisées et partagées. Les entreprises et les gouvernements doivent prendre des mesures pour garantir que les données personnelles sont utilisées de manière éthique et responsable, et pour protéger les individus contre les risques liés à la sécurité des données, les réglementations et les normes en matière de protection des données personnelles continuent d'évoluer pour répondre à ces défis.

Au Maroc, la protection des données personnelles est réglementée par la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Cette loi s'applique aux entreprises qui collectent, traitent et stockent des données personnelles, y compris les entreprises qui utilisent l'intelligence artificielle pour ces activités. Selon la loi, les entreprises doivent obtenir le consentement explicite des individus avant de collecter ou de traiter des données personnelles, et doivent informer les individus de leurs droits relatifs à la protection des données personnelles. Les entreprises sont également tenues de prendre des mesures de sécurité pour protéger les données personnelles contre toute fuite ou utilisation non autorisée. Les données personnelles sont devenues un atout clé pour les entreprises et les gouvernements, permettant de cibler les consommateurs et de prendre des décisions plus éclairées.

L'IA joue un rôle clé dans la collecte, l'analyse et l'utilisation de ces données, permettant d'améliorer les services et les produits, d'optimiser les opérations et de prendre des décisions plus efficaces. Cependant, l'importance croissante de l'IA soulève des préoccupations croissantes en matière de protection des données personnelles, car elle pose des risques pour la vie privée et la sécurité des données. L'intelligence artificielle est entrée dans le langage et l'imaginaire communs, tellement les progrès en matière de cette technologie se sont accrus de manière exponentielle.

On entend par cette notion les théories et les techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine, voire des systèmes autonomes en mesure d'accomplir des tâches complexes que l'on croyait jusqu'à un passé récent, réservées à l'intelligence naturelle. Il ne s'agit plus de la mise en œuvre d'un programme par la volonté et sous le contrôle de l'être humain, mais du développement d'une forme de pensée qui, bien que conçue par l'homme, tend dans une certaine mesure à s'en émanciper.

L'intelligence artificielle est un domaine en croissance au Maroc, les entreprises marocaines et les universités se concentrent de plus en plus sur la recherche et le développement de l'IA, en utilisant des techniques avancées pour résoudre des problèmes complexes dans des domaines tels que la santé, la finance, l'agriculture et les transports.

D'une part le gouvernement Marocain a également pris des mesures pour promouvoir le développement de l'IA, notamment en créant des centres de recherche et en encourageant les investissements dans ce domaine. Il existe également des initiatives pour former les professionnels de l'IA et pour sensibiliser la population à l'IA.

D'autre part, les entreprises doivent s'assurer que les modèles d'IA ne discriminent pas les individus et respectent l'éthique en matière de traitement des données personnelles. Il est important pour les entreprises de respecter les obligations légales en matière de protection des données personnelles lors de l'utilisation de l'IA, car les infractions peuvent entraîner des sanctions financières et des poursuites judiciaires. Il est important de noter que le cadre juridique de la protection des données personnelles est en constante évolution et les entreprises doivent s'assurer qu'elles sont en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

❖ L'interrogation qui se pose est de savoir si la législation marocaine sur la protection des données à caractère personnel est suffisamment efficace pour assurer la protection des données personnelles face à l'intelligence artificielle ?

En adoptant une méthodologie analytique, cet article cherche à examiner en détail le cadre général des données personnelles et de l'intelligence artificielle. Elle mettra en lumière l'impact spécifique de l'intelligence artificielle sur les données personnelles, en analysant les risques potentiels pour la vie privée et les droits fondamentaux des individus.(1)

De plus, l'article abordera l'arsenal juridique et institutionnel existant au Maroc pour protéger les données personnelles. Elle s'intéressera aux lois, réglementations et mécanismes de protection des données en place, tout en tenant compte des défis et des enjeux spécifiques liés à l'intelligence artificielle. Cela permettra d'évaluer si les dispositions légales actuelles sont

adéquates pour faire face aux nouveaux défis posés par l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle dans le traitement des données personnelles. (2)

1. Les données personnelles à l'aune de l'intelligence artificielle

À l'ère de la numérisation croissante de nos vies, la question de la protection des données personnelles revêt une importance cruciale. Les données personnelles, qu'elles soient liées à notre identité, à nos habitudes de consommation ou à notre comportement en ligne, sont devenues une ressource précieuse qui suscite de nombreuses préoccupations.

Dans cette partie nous explorerons le cadre conceptuel des données personnelles, en mettant l'accent sur leur définition, leur classification et les principaux enjeux liés à leur utilisation. De la réglementation de la vie privée à l'équilibre entre innovation et protection des individus, plongeons dans les fondements essentiels pour comprendre ce domaine en constante évolution. L'intelligence artificielle a révolutionné de nombreux aspects de notre société, offrant des possibilités infinies dans des domaines tels que la santé, les transports, l'éducation et bien d'autres. Cependant, cette transformation numérique soulève des questions majeures en matière de protection des données personnelles. Alors que l'IA se nourrit de vastes quantités de données pour alimenter ses algorithmes sophistiqués, il est impératif de comprendre le cadre conceptuel dans lequel les données personnelles interagissent avec cette technologie émergente. Dans cette partie, nous explorerons les liens étroits entre les données personnelles et l'IA, en examinant les défis liés à la confidentialité, à la sécurité et à l'éthique. Plongeons dans les fondements essentiels de ce paysage complexe, où les enjeux de vie privée et d'innovation se rencontrent dans une dynamique toujours changeante.

1.1 Le cadre conceptuel des données personnelles et de l'intelligence artificielle selon l'ordre juridique Marocain.

L'évolution de l'intelligence artificielle a soulevé des questions importantes concernant la collecte et l'utilisation des données personnelles. Dans ce contexte, le cadre conceptuel des données personnelles et de l'intelligence artificielle se concentre sur les défis et les considérations éthiques liés à la protection de la vie privée et à la sécurité des individus dans un monde numérique en constante évolution. La compréhension de ce cadre est essentielle pour garantir une utilisation responsable et respectueuse des données personnelles dans le domaine de l'intelligence artificielle.

1.1.1 La notion de données personnelles

La protection des données à caractère personnel sur Internet est une priorité dans un monde dominé par le numérique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Grâce à la réforme constitutionnelle de juillet 2011, Le Maroc a pris position pour renforcer la protection des citoyens contre l'utilisation abusive de traitement automatisé des données personnelles et il a renforcé son arsenal juridique et institutionnel à travers plusieurs lois et institutions, notamment la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, d'autre part il a renforcé la protection institutionnelle par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel qui est l'institution nationale pour assurer la protection des données à caractère personnel et des données massives au Maroc.

Selon la loi 09-08 une donnée à caractère personnel « est toute information, de quelque nature qu'elle soit et indépendamment de son support, y compris le son et l'image, concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Un numéro de carte d'identité, un numéro de téléphone, une adresse électronique constituent des exemples de données à caractère personnel ... ». (L'article premier de la loi n° 09-08 promulguée par le dahir n° 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Le traitement des données à caractère personnel est défini comme toute opération effectuée sur ces données. Le responsable du traitement est la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens de ce traitement. Sachant que les règles fondamentales de la protection des données à caractère personnel incluent le consentement libre et éclairé de la personne concernée et une collecte de données sécurisée et proportionnelle à la finalité du traitement.

Les personnes morales en infraction à cette loi peuvent faire l'objet de peines privatives de liberté, d'amendes, de confiscation de biens, de fermeture d'établissement et de récidive.

La prospection directe par automate d'appel, télécopieur, courrier électronique sans consentement préalable est interdite, mais autorisée pour les courriers électroniques avec consentement.

L'article 10 de la loi 09-08 stipule que « Est interdite la prospection directe au moyen d'un automate d'appel, d'un télécopieur ou d'un courrier électronique ou d'un moyen employant une technologie de même nature qui utilise, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections

directes par ce moyen ». donc la prospection directe sans consentement préalable est interdite , cependant la prospection directe par courrier électronique est autorisée si les coordonnées ont été obtenues légalement.

Avec l'apparition de l'IA les normes de protection des données personnelles sont bouleversées et menacées, car l'IA a un impact significatif sur la protection des données personnelles, et il est crucial que les entreprises et les organisations implémentent des méthodes pour protéger les données utilisées pour alimenter les systèmes d'IA.

Les principes de confidentialité, transparence et responsabilité doivent être respectés pour garantir la sécurité des données personnelles. Les lois et réglementations en matière de protection des données doivent être suivies pour éviter les violations de la vie privée. Il est important de sensibiliser les employés et les utilisateurs aux enjeux de protection des données personnelles liés à l'IA pour garantir un usage responsable de ces technologies. Les systèmes de surveillance et de vérification doivent être mis en place pour détecter les anomalies ou les violations potentielles des règles de protection des données personnelles. La qualité des données utilisées pour entraîner les systèmes d'IA doit être vérifiée pour éviter les biais et les discriminations. Il est important de maintenir un équilibre entre la sécurité et la protection des données personnelles pour garantir un usage sûr et éthique de l'IA.

1.1.2. La notion de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est l'étude et la mise en œuvre de machines qui peuvent simuler ou dépasser l'intelligence humaine. Elle se concentre sur la création de systèmes autonomes capables de réaliser des tâches complexes considérées auparavant comme étant réservées à l'intelligence naturelle. Contrairement à un simple programme informatique exécuté par l'homme, l'IA développe une forme de pensée autonome. Cependant, elle est toujours conçue par l'homme et reste sous son contrôle.

En *grosso modo* l'intelligence artificielle est un champ de recherche qui vise à développer des machines capables de simuler l'intelligence humaine. Il inclut des sous-domaines tels que l'apprentissage automatique, la reconnaissance de la parole, la vision par ordinateur, la robotique et la compréhension du langage naturel. Les systèmes d'IA sont alimentés par des grandes quantités de données, qu'ils utilisent pour apprendre et s'améliorer.

Il existe deux types d'IA: l'IA faible ou "de niveau 1" qui se concentre sur une tâche spécifique, comme la reconnaissance vocale, et l'IA forte ou "de niveau 2" qui vise à simuler l'intelligence humaine dans sa globalité.

Il existe plusieurs approches pour créer des systèmes d'IA, notamment l'apprentissage automatique, la logique floue, les systèmes experts et les réseaux de neurones. L'apprentissage automatique est l'une des méthodes les plus couramment utilisées pour créer des systèmes d'IA. Il utilise des algorithmes pour apprendre à partir de données, sans avoir été explicitement programmé. La logique floue est une autre approche qui permet de prendre en compte l'incertitude et les imprécisions dans les données. Les systèmes experts sont basés sur des règles définies par des experts, tandis que les réseaux de neurones sont inspirés par la structure du cerveau humain. Il existe de nombreux domaines d'application de l'IA, tels que les soins de santé, la finance, les transports, la sécurité et les jeux vidéo. Les systèmes d'IA peuvent aider à diagnostiquer des maladies, à prévoir les tendances boursières, à améliorer la sécurité routière et à jouer aux jeux vidéo de manière autonome. Les avancées en matière d'IA ont également conduit à des développements dans les domaines de la robotique, de la reconnaissance de la parole, de la vision par ordinateur et de la compréhension du langage naturel.

Cependant, l'IA pose également des défis éthiques et sociaux importants, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, les risques de perte d'emploi, la sécurité et la responsabilité en cas d'accidents causés par des systèmes automatisés. Il est donc important de mettre en place des règles et des réglementations pour encadrer l'utilisation de l'IA, afin de garantir un développement responsable et éthique.

1.2 L'utilisation des données personnelles par les systèmes d'Intelligence Artificielle :

L'intelligence artificielle est alimentée par des grandes quantités de données, c'est pourquoi la relation entre les données et l'IA est cruciale. Les données sont utilisées pour entraîner et améliorer les algorithmes de l'IA, et elles sont également utilisées pour alimenter les systèmes d'IA en production. Les données sont donc un élément clé pour le développement et l'utilisation de l'IA. Cependant, cela soulève également des questions de protection de la vie privée et de confidentialité des données. Il est important de s'assurer que les données utilisées pour l'IA sont collectées de manière éthique et légale, et qu'elles sont protégées contre tout accès non autorisé ou utilisation abusive. Les entreprises et les organisations doivent également s'assurer de respecter les lois et les réglementations en vigueur en matière de protection des données lors de l'utilisation de l'IA. En somme, la relation entre les données et l'IA est un élément crucial pour le développement et l'utilisation de ces technologies, mais il est important de garantir une collecte et une utilisation éthique et légale des données pour éviter les risques de violation de la vie privée et de la confidentialité.

L'utilisation des données personnelles dans l'intelligence artificielle est un sujet de préoccupation croissant. Les systèmes d'IA collectent de vastes quantités de données individuelles, comme les informations sur la santé, les finances, les préférences, etc. Ce collectage de données peut être utile pour les entreprises qui peuvent utiliser ces informations pour améliorer les produits et services offerts aux consommateurs.

Cependant, la collecte de données personnelles soulève des préoccupations quant à la protection de ces données et à leur utilisation éthique. Il est important de prendre des mesures pour minimiser les risques liés à la collecte de données personnelles, comme la minimisation des données, l'anonymisation, la pseudonymisation et la gestion des accès. En plus de ces techniques, il est également crucial de se conformer aux réglementations en matière de protection des données personnelles, telles que le RGPD en Europe et la loi 09-08 au Maroc.

Les entreprises doivent veiller à respecter ces réglementations pour éviter des sanctions financières et juridiques. Il est également important de noter que l'utilisation éthique des données personnelles dans les systèmes d'IA est cruciale pour la protection de la vie privée des individus et pour éviter des abus potentiels de ces données. Les entreprises doivent être transparentes quant à la collecte et à l'utilisation des données personnelles et fournir aux consommateurs un contrôle sur leurs données. Enfin, il est essentiel de surveiller en permanence les développements en matière de protection des données personnelles dans le domaine de l'IA pour garantir la protection des données personnelles à l'avenir.

1.3 Les opportunités offertes par l'IA

L'intelligence artificielle offre de nombreuses opportunités pour améliorer les entreprises, les gouvernements et les sociétés en général. L'IA peut automatiser les tâches fastidieuses et répétitives, ce qui permet aux employés de se concentrer sur des tâches plus créatives et stratégiques.

Elle peut également aider à résoudre des problèmes complexes, à découvrir des tendances cachées dans les données et à optimiser les processus pour des résultats plus efficaces. De plus, l'IA peut améliorer les décisions en fournissant une analyse plus approfondie des données. Les entreprises peuvent utiliser l'IA pour améliorer la qualité de leurs produits et services, tout en réduisant les coûts et en augmentant la productivité.

L'IA peut également être utilisée pour améliorer les soins de santé, en fournissant une analyse plus rapide et plus précise des données médicales. Elle peut également aider à développer de nouveaux médicaments et à diagnostiquer plus rapidement les maladies. Dans le domaine de

l'éducation, l'IA peut fournir une aide personnalisée aux étudiants, en fonction de leur niveau et de leurs besoins individuels.

L'IA peut également être utilisée pour améliorer la vie quotidienne des citoyens en offrant des services plus personnalisés, plus rapides et plus efficaces. Par exemple, l'IA peut aider les gouvernements à améliorer les services publics, tels que les soins de santé, l'éducation et les transports en commun.

En résumé, l'IA offre de nombreuses opportunités pour améliorer les entreprises, les gouvernements et les sociétés en général, en fournissant une analyse plus approfondie des données, en automatisant les tâches fastidieuses et en améliorant les services personnalisés. Cependant, il est important de veiller à ce que l'IA soit utilisée de manière responsable et éthique pour maximiser ses avantages et minimiser ses risques.

2. Le cadre juridique et institutionnel assurant la protection des données personnelles face à l'IA

2.1. Le cadre juridique des données personnelles au Maroc :

La mise en place d'un cadre juridique clair et de mécanismes de contrôle efficaces est cruciale pour établir un équilibre entre la sécurité et le respect des droits et libertés fondamentaux dans le cadre d'une politique de protection des données personnelles.

La protection des données personnelles est en constante évolution. Il existe plusieurs textes nationaux qui sont mis en place pour cela, notamment (classés par ordre d'importance juridique) :

❖ La constitution :

L'article 24 de la Constitution de 2011 consacrant le droit à la protection de la vie privée¹.

La réforme constitutionnelle de juillet 2011 a réaffirmé l'attachement du Maroc à la construction d'un État de droit, démocratique et moderne qui protège les droits de l'Homme et les libertés individuelles et collectives, parmi ces droits, figure le droit à la protection de la vie privée.

La Constitution souligne ce droit fondamental en ces termes : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée...les communications privées, sous quelque forme que ce soit, sont

¹La vie privée se réfère au droit et à l'espace personnels dans lesquels une personne peut exercer son autonomie, se protéger des intrusions et garder des informations confidentielles. Elle englobe le contrôle sur les données personnelles, l'intimité physique, les communications privées et la liberté de choisir ce qui est partagé avec autrui. La protection de la vie privée est essentielle pour préserver la dignité, l'autonomie et les droits fondamentaux des individus.

secrètes. Seule la justice peut autoriser, dans les conditions et selon les formes prévues par la loi, l'accès à leur contenu, leur divulgation totale ou partielle ou leur invocation à la charge de quiconque ». (Article 24 de la constitution Marocaine).

Lorsque la Constitution affirme le principe du droit à la protection de la vie privée, elle entend protéger les droits des individus quant aux informations qui leurs sont personnelles.

❖ La loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel :

La loi 09-08 sur la protection des données personnelles a été établie dans le but de prévenir les abus liés à l'utilisation des données personnelles et de faciliter la délocalisation d'activités du secteur tertiaire européen vers le Maroc. Elle énonce que l'informatique doit être mise au service de la population sans porter atteinte aux droits humains.

La loi 09-08 comprend des dispositions relatives aux droits des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles, aux obligations des responsables du traitement de ces données, aux exigences de confidentialité à respecter et à la mise en place d'une autorité de contrôle indépendante. Des sanctions sont également prévues en cas de non-conformité à la loi 09-08.

Il convient de souligner que l'article 2 de la loi 09-08 exclut les données collectées dans le cadre des activités de défense et de sécurité de son champ d'application. Toutefois, il est pertinent de se questionner sur la possibilité d'invoquer l'article 24 de la Constitution en tant que fondement de protection des données personnelles dans le contexte de ces activités.

Il est donc essentiel de se conformer aux dispositions de la loi 09-08 et de veiller à ce que le traitement des données personnelles respecte les droits des individus concernés, tout en demeurant vigilant quant à la portée de cette loi dans le domaine spécifique des activités de défense et de sécurité.

2.2. L'arsenal juridique protégeant les données personnelles contre l'intelligence artificielle :

Dans de nombreux pays, les mesures visant à protéger les données personnelles contre l'IA sont traitées dans le cadre des législations existantes relatives à la protection de la vie privée et des données personnelles. De plus, les lois sur la protection des données ont convenu de maintenir les principes actuels de protection des données.

Au Maroc, la protection des données personnelles contre l'IA fait référence à la réglementation générale concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

à caractère personnel. Cette réglementation offre un domaine attractif pour la recherche et l'innovation dans divers domaines, justifiant ainsi l'élaboration d'un droit prospectif.

La réglementation actuelle se concentre sur les intérêts individuels et les droits fondamentaux tels que la vie privée et la protection des données, qui reposent sur le concept de "données personnelles" permettant d'identifier ou de caractériser une personne physique.

Cependant, les processus liés à l'IA ne se limitent pas à la gestion et au traitement des données à un niveau individuel, mais englobent également l'utilisation croissante de données agrégées, de profils généraux et de profils de groupe. Il convient donc de se demander si l'accent mis sur l'individu et les données personnelles demeure pertinent à l'ère de l'IA.

Les corrélations statistiques et les profils de groupe ne sont pas considérés comme des données personnelles, mais peuvent néanmoins être utilisés pour influencer largement le contexte de vie des individus. De plus, le développement de l'utilisation du Big Data à travers l'IA soulève des questions sur la définition même de ce qui est considéré comme des données personnelles

2.3. Un cadre institutionnel harmonisé pour lutter contre l'usage abusif des données personnelles au Maroc :

❖ La CNDP²

La CNDP est une entité indépendante créée conformément à la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel au Maroc. Son rôle essentiel est de veiller à la conformité des pratiques de traitement des données personnelles avec les dispositions de ladite loi et de promouvoir la protection des données personnelles dans le pays.

En sa qualité d'autorité de contrôle, la CNDP est investie de pouvoirs de surveillance, lui permettant de contrôler les opérations de traitement des données personnelles et de sanctionner les violations des dispositions de la loi. Elle a également la responsabilité de garantir que les individus sont informés de leurs droits en matière de protection des données personnelles et de leur offrir un mécanisme de plainte en cas de violation de ces droits.

Les missions de la CNDP englobent divers domaines. Tout d'abord, elle est chargée de sensibiliser et d'informer les parties prenantes sur les principes et les exigences de la protection des données personnelles. Ensuite, elle joue un rôle de conseil et de proposition en formulant des recommandations et des orientations pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de

² La Commission Nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel.

protection des données. Elle est également responsable de la gestion des plaintes et du traitement des demandes émanant des individus concernant leurs données personnelles.

En outre, elle exerce des fonctions de contrôle et d'enquête pour s'assurer de la conformité des activités de traitement des données personnelles. Elle effectue des vérifications et des audits auprès des responsables de traitement afin de garantir le respect des obligations légales en matière de protection des données. Par ailleurs, la CNDP assure une veille juridique et technologique afin de rester à jour sur les évolutions législatives et technologiques dans le domaine de la protection des données personnelles.

La CNDP est également responsable de la gestion des déclarations et des demandes d'autorisation pour le traitement des données personnelles. Elle peut accorder des autorisations spécifiques, par exemple pour la conservation des données au-delà de la durée prévue par la loi ou pour le traitement de données sensibles.

Enfin, la CNDP maintient un registre national de protection des données personnelles qui répertorie les fichiers gérés par les autorités publiques et les autorisations de traitement accordées. En résumé, la Commission Nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel joue un rôle central dans l'application de la loi 09-08 relative à la protection des données personnelles au Maroc. Elle exerce ses prérogatives en matière de surveillance, de conseil, de traitement des plaintes, de contrôle et d'enquête, ainsi que de gestion des autorisations et des déclarations. La CNDP vise à promouvoir une culture de la protection des données et à garantir le respect des droits fondamentaux des individus dans le traitement de leurs données personnelles.

❖ La DGSN³

La Direction Générale de la Sûreté Nationale joue un rôle crucial dans la protection des données personnelles au Maroc. En tant qu'entité relevant du Ministère de l'Intérieur, la DGSN est chargée de la sécurité intérieure et de la lutte contre la criminalité, y compris les infractions liées à la protection des données. Elle a établi des structures centrales, notamment le Service de lutte contre la criminalité liée aux Nouvelles Technologies et le Service de lutte contre la cybercriminalité, tous deux rattachés à la Police Judiciaire. La DGSN a également mis en place

³La Direction Générale de la Sûreté Nationale est un organisme gouvernemental marocain chargé de la sécurité intérieure du pays. Elle assure la prévention et la lutte contre la criminalité, le maintien de l'ordre public et la protection des citoyens. En tant qu'entité clé de la sécurité nationale, la DGSN collabore avec d'autres organismes pour garantir la sûreté et la sécurité du pays. Elle joue également un rôle important dans la protection des données personnelles conformément aux lois et réglementations en vigueur.

des brigades spécialisées et des laboratoires régionaux pour enquêter sur ces crimes sur le terrain.

La DGSN a investi considérablement en ressources humaines et matérielles pour relever ce défi. Elle a renforcé ses efforts de recrutement de profils spécialisés en cybercriminalité et cyberdéfense et modernisé son équipement pour répondre aux exigences de l'informatique légale. La DGSN sensibilise le public aux risques associés à la divulgation et à l'utilisation abusive des données personnelles. Elle mène des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour informer les citoyens sur les bonnes pratiques en matière de protection des données et les dangers potentiels qui y sont liés.

Elle participe aux enquêtes et aux poursuites judiciaires liées aux infractions relatives à la protection des données personnelles. Elle collabore avec d'autres organismes compétents, tels que la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel, pour identifier, enquêter et poursuivre les auteurs d'infractions impliquant la violation de la vie privée et la divulgation illicite de données personnelles.

La DGSN est responsable de la sécurité des systèmes d'information au sein des institutions gouvernementales et des organismes publics. Elle collabore avec d'autres entités, telles que la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, pour renforcer les mesures de sécurité et prévenir les cyberattaques visant les données personnelles. Elle contribue également à l'élaboration de politiques et de protocoles de sécurité des systèmes d'information, ainsi qu'à la sensibilisation des parties prenantes aux meilleures pratiques en matière de protection des données.

En résumé, la Direction Générale de la Sûreté Nationale joue un rôle essentiel dans la protection des données personnelles au Maroc. Elle s'engage dans la sensibilisation du public, les enquêtes et les poursuites judiciaires. La DGSN travaille en collaboration avec d'autres organismes compétents pour assurer la protection des données personnelles des citoyens et lutter contre les infractions liées à leur utilisation abusive.

❖ La DGSSI⁴

⁴La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information est un organisme gouvernemental au Maroc chargé de coordonner et superviser la sécurité des systèmes d'information du pays. Son rôle consiste à développer des politiques, normes et procédures de sécurité, gérer les incidents de sécurité, assurer la veille technologique et sensibiliser à la sécurité des systèmes d'information. Son objectif est de protéger les systèmes informatiques et les données sensibles, prévenir les cyberattaques et garantir la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des informations au sein de l'administration publique marocaine.

La DGSSI joue un rôle crucial dans la protection des données personnelles au Maroc. En tant qu'entité spécialisée, elle est chargée de mettre en place des mesures de sécurité et des mécanismes de contrôle visant à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données à caractère personnel.

Elle coordonne les efforts entre les différents acteurs concernés, tels que les ministères et les entités publiques et privées, pour développer et mettre en œuvre une stratégie nationale de sécurité des systèmes d'information. Cette stratégie inclut des dispositions spécifiques visant à protéger les données personnelles contre tout accès, utilisation, divulgation ou altération non autorisés. Dans le cadre de son mandat, la DGSSI propose des normes et des standards de sécurité applicables aux systèmes d'information traitant des données personnelles. Ces normes visent à établir des mesures de protection adéquates, telles que le chiffrement des données, l'authentification forte, la gestion des accès et des identités, afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des informations personnelles.

La DGSSI assure également la gestion des autorisations de certificats électroniques, qui sont utilisés pour sécuriser les échanges d'informations et les transactions impliquant des données personnelles. Elle établit les critères et les procédures d'obtention de ces certificats, ainsi que leur révocation en cas de besoin, afin de renforcer la confiance dans l'utilisation des technologies de l'information.

En outre, la DGSSI joue un rôle de conseil et d'assistance technique auprès des entités publiques et privées dans la mise en place de mesures de sécurité des systèmes d'information. Elle les accompagne dans l'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles, la conception de politiques de sécurité et la mise en œuvre de mesures de protection appropriées. Elle est également responsable de la réalisation d'audits de sécurité pour les institutions publiques, afin d'évaluer la conformité de leurs systèmes d'information aux normes de sécurité établies. Elle mène des investigations pour identifier les éventuelles vulnérabilités et propose des recommandations pour renforcer la sécurité des données personnelles.

Enfin, la DGSSI assure une veille technologique constante pour anticiper les nouvelles menaces et les évolutions dans le domaine de la protection des données personnelles. Elle participe à des actions de sensibilisation et de formation pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information et renforcer les compétences des acteurs impliqués.

En résumé, la DGSSI occupe un rôle essentiel dans la protection des données personnelles au Maroc. Elle met en place des mesures de sécurité, des normes et des mécanismes de contrôle pour préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations personnelles.

3. Les enjeux engendrés par l'intelligence artificielle

Les avancées rapides de l'IA soulèvent des questions complexes et diverses quant à son impact sur la société, l'économie, l'éthique et la vie quotidienne. Les applications de l'IA dans divers secteurs tels que la santé, les transports, la finance et l'éducation offrent des opportunités prometteuses, mais elle soulève également des questions éthiques, sociales et économiques complexes. Les enjeux liés à l'IA incluent la protection des données personnelles, l'équité et la transparence des algorithmes, l'impact sur l'emploi et les changements socio-économiques. La compréhension et la gestion de ces enjeux sont essentielles pour façonner un avenir équilibré et responsable de l'intelligence artificielle.

3.1. Une technologie menaçant l'exercice des libertés et droits fondamentaux

En dépit des atteintes aux libertés et droits fondamentaux, il ne faut pas rejeter l'avancée technologique que représente l'intelligence artificielle. D'après Salil Shetty, ancien secrétaire général d'Amnesty International, « *il existe des possibilités et des bénéfices immenses à tirer de l'intelligence artificielle si les droits de l'homme sont au cœur de cette technologie* ».

L'intelligence artificielle est considérée comme l'une des technologies les plus avancées de notre époque. Cependant, elle soulève également des préoccupations quant à son impact sur les libertés et les droits fondamentaux.

D'une part, l'utilisation de l'IA peut conduire à une surveillance accrue de la population. Les systèmes d'IA peuvent être utilisés pour suivre les activités en ligne et les mouvements physiques des individus, ce qui peut entraver la vie privée. De plus, les algorithmes de reconnaissance faciale peuvent être utilisés pour identifier les gens dans les endroits publics, ce qui peut également être considéré comme une violation de la vie privée.

D'autre part, l'IA peut également entraver la liberté d'expression. Certaines entreprises utilisent des algorithmes pour censurer les opinions et les points de vue politiques controversés, ce qui peut restreindre la capacité des individus à s'exprimer librement sur les médias sociaux.

En outre, l'IA peut également avoir un impact négatif sur l'emploi. Les systèmes automatisés peuvent remplacer les travailleurs humains, ce qui peut entraîner une perte d'emplois et une réduction des salaires pour les travailleurs restants. Cela peut également affecter les droits économiques et sociaux des travailleurs.

Enfin, l'IA peut également entraîner une discrimination systémique. Les algorithmes peuvent être biaisés en raison des données d'entraînement utilisées pour les développer, ce qui peut conduire à une discrimination envers les groupes minoritaires.

En conclusion, bien que l'IA offre de nombreuses opportunités pour améliorer notre vie quotidienne, il est important de prendre en compte les défis potentiels pour les libertés et les droits fondamentaux. Il est important de continuer à surveiller et à réglementer l'utilisation de l'IA pour minimiser son impact négatif sur les libertés et les droits fondamentaux.

3.2. Le besoin de l'élaboration d'un statut juridique propre à l'intelligence artificielle

L'utilisation de l'IA au Maroc est en plein essor et les opportunités de développement sont nombreuses. Cependant, ce secteur n'est pas encadré par une réglementation spécifique, ce qui peut entraîner des problèmes en ce qui concerne la protection des données personnelles et les droits de l'homme.

Le vide juridique en matière de protection des données personnelles contre l'IA peut entraîner des risques pour la vie privée des citoyens marocains, car les entreprises peuvent collecter, utiliser et stocker des données sans devoir respecter les normes éthiques et les protections légales appropriées. De plus, les gouvernements et les entreprises peuvent également utiliser l'IA pour surveiller les citoyens sans contrôle ni transparence, ce qui peut entraîner des violations graves des droits de l'homme. Il est donc urgent de mettre en place des réglementations claires pour encadrer l'utilisation de l'IA au Maroc. Cela inclurait des exigences en matière de protection des données personnelles, de transparence et de responsabilité pour les entreprises utilisant l'IA, ainsi que des garanties pour la protection des droits de l'homme.

Bien que le Maroc ait adopté une loi sur la protection des données personnelles, elle ne couvre pas tous les aspects liés à l'IA. Par exemple, il n'y a pas de réglementation sur la reconnaissance faciale et il n'y a pas de mécanisme clair pour garantir que les données personnelles utilisées dans les systèmes d'IA sont traitées de manière transparente et éthique.

L'absence de réglementation spécifique pour l'IA au Maroc peut également dissuader les investissements dans ce secteur, car les investisseurs pourraient être incertains quant à la manière dont les données seront utilisées et protégées. En mettant en place des réglementations claires, le Maroc peut garantir la protection des droits fondamentaux des citoyens, tout en encourageant le développement économique dans ce secteur en pleine croissance.

En conclusion, l'absence de réglementation pour l'IA au Maroc peut entraîner des conséquences graves pour la protection des données personnelles et les droits de l'homme, il est donc important de mettre en place des réglementations claires pour encadrer l'utilisation de l'IA dans ce pays. Cela peut aider à garantir la protection des droits fondamentaux des citoyens tout en encourageant le développement économique dans ce secteur en pleine croissance.

L'utilisation croissante de l'intelligence artificielle soulève des enjeux éthiques et de protection des données qui doivent être abordés de manière rigoureuse pour garantir l'harmonie.

L'IA et ses sous-ensembles, tels que l'apprentissage automatique et l'apprentissage profond, ont un impact considérable sur l'innovation et la croissance économique, avec un marché estimé à 733,7 milliards de dollars d'ici 2027 avec un taux de croissance annuel composé de plus de 42%. Cependant, pour fonctionner, ces technologies ont besoin d'une grande quantité de données personnelles et sensibles, ce qui peut causer des problèmes de vie privée et d'éthique. Il est donc crucial de mettre en place des politiques et des solutions minutieuses pour garantir la sécurité des données personnelles et l'éthique de l'IA. En outre, il est important d'adapter le cadre juridique de la protection des données pour s'adapter à l'évolution technologique et économique. Il est donc impératif de sécuriser juridiquement les données, qui sont la clé de voûte du développement de l'économie numérique, ainsi que de s'assurer que la technologie de l'IA agit de manière éthique et respectueuse de la vie privée.

Conclusion :

La protection des données personnelles est un enjeu majeur dans un monde de plus en plus tourné vers l'intelligence artificielle. Les algorithmes d'IA sont de plus en plus utilisés pour collecter, analyser et utiliser les données personnelles, ce qui peut entraîner des violations de la vie privée et une perte de confiance dans les systèmes technologiques. C'est pourquoi il est crucial de mettre en place des réglementations et des politiques de protection des données qui permettent de garantir que les informations personnelles sont collectées et utilisées de manière responsable.

Il est important de veiller à ce que les algorithmes d'IA soient transparents dans leur fonctionnement, en expliquant clairement comment les données personnelles sont collectées, utilisées et stockées. Les personnes doivent également avoir le droit de contrôler leurs données personnelles, de les corriger ou de les supprimer s'ils le souhaitent.

Les entreprises doivent également être tenues responsables en cas de violation de la vie privée ou de fuites de données.

Il est également important de prendre en compte les impacts éthiques de l'utilisation de l'IA, notamment en ce qui concerne la discrimination et les biais, qui peuvent se refléter dans les décisions automatisées prises à partir de données personnelles. Il est donc important de surveiller de près l'utilisation de l'IA pour s'assurer qu'elle respecte les valeurs et les principes éthiques de la société.

En conclusion, la protection des données personnelles face à l'intelligence artificielle est un enjeu crucial qui doit être pris en compte pour garantir la confiance et la sécurité dans le monde numérique.

Les réglementations et les politiques de protection des données doivent être mises en place pour garantir que les données personnelles sont collectées, utilisées et stockées de manière responsable et éthique, tout en permettant aux personnes de contrôler leurs informations personnelles.

En vue d'améliorer le cadre juridique de la protection des données personnelles au Maroc face à l'intelligence artificielle, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

1. *Renforcer les réglementations existantes* : Il est essentiel de mettre à jour et de renforcer la loi 09-08 relative à la protection des données personnelles pour intégrer spécifiquement les défis et les enjeux liés à l'intelligence artificielle. Cela peut inclure des dispositions spécifiques sur la transparence des algorithmes, le consentement éclairé, la minimisation des données et la responsabilité des entreprises.
2. *Établir des principes éthiques clairs* : Il est important de définir des principes éthiques fondamentaux qui guideront l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le traitement des données personnelles. Ces principes devraient inclure la non-discrimination, la transparence, la responsabilité et le respect de la vie privée.
3. *Renforcer les mécanismes de contrôle et de supervision* : Il est nécessaire de renforcer les pouvoirs et les ressources des autorités de protection des données, telles que la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP), pour leur permettre d'exercer un contrôle efficace sur les pratiques d'utilisation de l'intelligence artificielle. Cela peut impliquer des audits réguliers, des enquêtes approfondies et des sanctions dissuasives en cas de non-conformité.
4. *Favoriser la coopération et les échanges internationaux* : La protection des données personnelles dans le contexte de l'intelligence artificielle nécessite une coopération internationale. Il est important d'établir des partenariats avec d'autres pays et organisations internationales afin d'échanger des bonnes pratiques, de partager des expériences et de coordonner les efforts pour faire face aux défis communs.
5. *Sensibiliser et former les acteurs concernés* : Il est crucial de sensibiliser les entreprises, les organisations et les utilisateurs finaux aux enjeux de protection des données personnelles dans le contexte de l'intelligence artificielle. Des programmes de formation et de

sensibilisation doivent être développés pour promouvoir une culture de protection des données et une utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

6. *Encourager la recherche et le développement responsable* : Il est important de soutenir la recherche et le développement dans le domaine de l'intelligence artificielle en mettant l'accent sur la responsabilité et l'éthique. Des incitations et des programmes de financement peuvent être mis en place pour encourager les initiatives de recherche qui intègrent des considérations de protection des données personnelles.

En mettant en œuvre ces recommandations, le cadre juridique de la protection des données personnelles au Maroc peut être renforcé pour faire face aux défis posés par l'intelligence artificielle. Cela contribuera à assurer une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle tout en protégeant les droits et les libertés fondamentaux des individus.

BIBLIOGRAPHIE :

❖ Ouvrages généraux :

- Association des utilisateurs des systèmes d'information au Maroc en collaboration avec la société Solucom, Livre Blanc Données A Caractère Personnel : Quels Enjeux Et Comment Se Préparer A La Loi 09-08 ?
- A, SAAD JALDI. (2022). L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU MAROC: ENTRE ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE ET STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, article publié en octobre 2022 dans Policy brief.

❖ Ouvrages spéciaux :

- B, BOUSSABAT. (2020) L'intelligence Artificielle : Notre Meilleur Espoir, Edition Luc Pire.
- DE, ALEXANDRE. & J, HERVÉ. (2017). L'intelligence Artificielle Et Le Droit, Edition Larcier.
- Kiyindou. & Alain. & Damome. & Etienne. & Akam. & Noble. (2022). Intelligence Artificielle : Questions Éthiques Et Enjeux Socioéconomiques, L'Harmattan.
- Rapport sur la protection des données personnelles dans le cadre du secteur de la sécurité au Maroc/ Séminaire DCAF-CEDHD (2015).

❖ Mémoire :

- HAOUNANI, A. (2019). L'utilisation Des Données Personnelles Dans Le Droit Comparé, mémoire pour l'obtention du Master Droit du Numérique, Université Hassan Premier.

❖ Lois :

- La constitution Marocaine.
- La loi n° 09-08 promulguée par le dahir n° 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

❖ Webographie :

- Forbes. Comment Préserver Les Droits De l'homme Face À l'intelligence Artificielle Et Aux Robots ? 2017. <https://www.forbes.fr/technologie/comment-preserver-les-droits-de-lhomme-face-a-lintelligence-artificielle/> Article Publier le 21 juillet 2017, consulté le 20 janvier 2023.
- Silvia bitchkei. L'intelligence artificielle. L'éthique et la protection des données peuvent-elles fonctionner en harmonie? Hitachi Inspire the next. <https://hitachi-systems-security.com/fr/lintelligence-artificielle-lethique-et-la-protection-des-donnees-peuvent-elles-fonctionner-en-harmonie>, Article publié le 13 octobre 2020, consulté le 20 janvier 2023.